



HÔPITAL DE LAVAU

Le vendredi 26 mars 2010

MESSIEURS LES CENSEURS...

Le DRH, le DSSI exercent sur notre établissement une véritable censure en matière de formation.

On peut même dire que leurs agissements s'apparentent à de « l'épuration idéologique ».

Pourquoi ?

Les CEMEA et ERASME (Organismes de formations nationalement reconnus) sont co-organisateurs avec la Coordination Régionale Santé CGT d'une journée de formation sur la Psychiatrie à Toulouse le 27 avril 2010.

Le thème : « Déviance gestionnaire et sécuritaire au détriment du prendre soin » semble leur provoquer une crise d'urticaire géant.

Nous avons rencontré le DRH, quels sont ses arguments pour censurer :

- L'éthique : « problème de ponctuation dans l'intitulé, il aurait fallu un point d'interrogation qui aurait signifié une ouverture de débat. »

Lui ne laisse aucune possibilité de dialogue et pose une interdiction... et votre éthique point d'interrogation !

- La responsabilité : « on va au clash avec le responsable de l'ANFH », « règles d'imputabilité sur les crédits de formation. »

C'est un pourcentage prélevé sur le salaire de chaque agent qui finance la formation continue.

- Le risque : « Je ne prendrais pas le risque de me retrouver en porte-à-faux durant le CTE ».

Il est courant que l'on vote des actions ponctuelles en CTE après qu'elles aient eu lieu : tu parles d'un risque !

Ils s'opposent donc à ce que quelques personnes puissent bénéficier de la formation continue pour participer à la rencontre. C'est une censure avec des arguments qui ne tiennent pas debout. Pour la CGT, les vraies raisons n'ont pas été énoncées.

Le DRH et le DSSI « faisant fonction » s'accoquinent pour nous empêcher (vous empêcher) d'entendre autre chose que les discours policés et policiers de certains y compris au plus haut niveau de l'état. Ce sont plus de 40 personnes du CH de LAVAU, toute catégorie confondue, qui se voient priver d'un droit d'accès à la formation continue.

Leur attitude est inacceptable. De quel droit décident ils de ce que nous devons entendre, des formations auxquelles nous devons assister ?

Sans doute préféreraient-ils nous gaver comme des oies avec des formations « lénifiantes » sur la T2A.

Pire, peut-être rêvent-ils tous de nous obliger à ne participer qu'aux formations qu'ils auraient choisies ?

Chers collègues ne nous laissons pas bâillonner par une direction qui choisirait arbitrairement les formations, celles qui vont dans le sens des dérives que nous dénonçons.

Le contenu de la formation proposée le 27 avril à Toulouse est riche et pertinent.

Il correspond à un courant de pensée, une vision humaniste de la prise en charge des patients, des sujets et non pas des objets.

Des patients que l'on respecte en leur proposant des soins de qualité, des soins relationnels, psychothérapeutiques. Monsieur le DRH, ce ne sont pas des gros mots, votre méconnaissance de ce courant de pensée vous pousse probablement à l'interdiction. Venez assister à cette formation, vous et votre équipe !...vous comprendrez sûrement ce qui nous pousse, nous les soignants, à y participer

Autorisation : le DRH « autorise » les agents à s'y rendre sur leur temps personnel.

Merci monseigneur vous être trop brave, on vous doit combien ?

En posant votre veto, sans fondement, et de façon obtus, vous ne faites preuve d'aucun respect pour tous les intervenants : Psychanalyste, Médecin Chef, psychologue, Directeur des CEMEA les co-organisateur. Vous méprisez par la même occasion la Coordination Régionale Santé CGT.

Ce n'est pas un meeting ! La CGT vous demandait d'être objectif tout en gardant votre éthique. Vous faites preuve au total de parti pris sans un brin de déontologie.

Nous demandons aux quarante personnes intéressées par cette formation de s'opposer à cette censure en envoyant un signal fort au DRH et au DSSI: venez sur du temps personnel pour un coût dérisoire de 10 euros.

Montrons notre détermination à nous former !!!

Nous tenons à votre disposition des formulaires d'inscription et merci de faire le nécessaire avant le 2 avril.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr